

TERRAINS DE TENNIS



RÉGLEMENTATION

Pendant la saison estivale, quatre (4) terrains de tennis extérieurs sont disponibles au Centre Delphis-Marois et quatre (4) autres au Centre sociorécréatif Les Bocages.

L'utilisation des terrains est réservée aux citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Centre Delphis-Marois, 300 rue de l'Entrain - 418 878-3639

Centre sociorécréatif Les Bocages, 4850 rue du Sourcin - 418 872-3735

HEURES D'OUVERTURE ET RÉSERVATION

Tous les jours de 9h à 21 h

Période d'ouverture (selon la météo) : de mai à octobre;

Il est possible pour un citoyen de réserver un terrain jusqu'à 24 h à l'avance;

La réservation des terrains se fait par Internet via le site www.reservationsportive.com;

Dans le but de favoriser l'accessibilité à un plus grand nombre de joueurs, les périodes de jeu doivent être de 60 minutes maximum;

La pratique du double est permise. Les participants et participantes s'engagent à maintenir en tout temps une distanciation de deux mètres avec les autres personnes prenant part à l'activité. Si la distanciation de deux mètres ne peut être respectée, le port du couvre-visage est requis.

CHAQUE JOUEUR S'ENGAGE À RESPECTER LES RÈGLES SUIVANTES

Afin de garder les terrains en bon état, les lieux propres et pour faciliter le bon déroulement de l'activité, nous vous demandons de respecter les règlements suivants :

Présentez une preuve de résidence à votre arrivée sur le site;

Les réservations sont annulées après 10 minutes de retard;

Les réservations sont annulées en cas de pluie;

Tenue vestimentaire adéquate;

Il est interdit de manger ou de fumer sur les terrains, d'utiliser des contenants de verre;

Il est interdit de jeter ou de laisser des déchets sur les terrains;

Il est interdit de pratiquer un autre sport que le tennis;

La raquette et les balles devront être fournies par les participants;

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés ainsi que des accidents ou blessures qui peuvent survenir lors de la pratique du tennis.

MESURES PRIORITAIRES - COVID-19

VOUS DEVEZ RESTER À LA MAISON SI :

- Vous avez été en contact avec quelqu'un ayant eu la COVID-19 ou êtes revenu de l'étranger au cours des 14 derniers jours;
- Vous avez des symptômes identifiés à la Covid-19;
- Vous ou quelqu'un qui réside avec vous êtes dans une catégorie de santé à haut risque.

COMPORTEMENTS

Pour vous protéger contre l'infection, vous devez:

- Laver/stériliser vos mains avant, pendant et après votre match/entraînement et éviter de vous toucher le visage;
- Vous laver les mains avec du savon et de l'eau ou vous désinfecter les mains avant et après avoir mangé, après être allé aux toilettes, suite à des éternuements et toux;
- Apporter un désinfectant pour les mains;
- Apporter votre propre bouteille déjà remplie afin de ne pas utiliser celle des autres;
- Tousser et éternuer dans votre coude et éliminer immédiatement tout papier mouchoir usagé;
- Éviter de toucher des surfaces et équipement sur le terrain comme le filet, les poteaux.

APRÈS LE JEU

- Quittez les lieux dès que votre temps de jeu est terminé;
- Évitez les contacts avec les autres joueurs/personnel opérationnel;
- Assurez-vous de récupérer tout votre équipement après l'activité;
- Lavez-vous les mains au retour à la maison;
- Nettoyez votre équipement, y compris vos raquettes et vos bouteilles d'eau.

URGENCE

En cas d'urgence, composez immédiatement le 911.

En cas de bris, ou pour toute autre information référez-vous au surveillant sur place.

Vous pouvez joindre le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 418 878-5473, poste 5800 ou à loisirs@vsad.ca.